

Compte-rendu du Comité Directeur UFOLEP Du jeudi 11 juin 2020.

Présents : L. Dameron, A. Venel, J-CI Bezot, M-C et M. Cellier, R. Bougé, P. Deon, G. Balourdet.

Excusée : Mme A. Geoffroy.

Assistent : F. Beaurain (Ligue de l'Enseignement). M. Mayenga (Délégué Départemental UFOLEP)

Ouverture de la séance à 14h00

1. **Approbation PV du dernier CD (06 mai 2020).**

Approuvé à l'unanimité.

2. **Démission de Laurent Dameron**

Pour des raisons de santé, Laurent a annoncé aux instances locales et nationales sa démission du poste de Président en date du 05 juin 2020.

Le Comité Directeur prend acte de sa démission.

Dans l'attente de l'élection d'un nouveau Président à l'AG prochaine, l'intérim sera assuré par Renaud, vice-Président.

Philippe, Freddy et Mervyn remercient Laurent, qui reste membre du CD, pour son investissement, son soutien et ses facultés relationnelles et d'échange.

3. **Protocole sanitaire**

Les bureaux de la Ligue sont ouverts.

Pour éviter les contacts physiques, l'UFOLEP privilégie les relations par mails et téléphone.

Obligation de se présenter à l'accueil, poste tenu par Valérie et Sadia du mardi au vendredi et Emilie le lundi après-midi.

Avis sur le site informant le public que l'accès à l'UFOLEP n'est pas autorisé.

Application des mesures sanitaires et gestes- barrières.

En liaison avec le protocole de reprise des activités physiques et sportives, l'association " la pétanque ribocortine " a édité un formulaire de reprise, souhaitant terminer ses championnats aux dates proposées : 28/6, 05 et 12/7.

Tenant compte des décisions gouvernementales, le CD fait savoir à l'association que la reprise des activités compétitives ne peut avoir lieu, sauf contrairement, avant le 01 Août 2020 et ne donne pas son aval pour la fin des championnats aux dates souhaitées.

Par ailleurs, dans la dynamique de recruter des clubs, la commission pétanque sollicite Mervyn pour apporter les modifications utiles au règlement.

4. AG 2020

Tenant compte des impératifs ci-après :

L'impossibilité d'effectuer une AG avec présence physique.

L'obligation de valider les tarifs et les comptes annuels dans les 3 mois.

Avoir les éléments tarifés pour la reprise des activités en septembre.

La difficulté de positionner une AG en juillet et août.

Le CD dans son ensemble a retenu la procédure suivante :

Envoi d'une invitation aux associations pour participer à l'AG qui se déroulerait en deux temps, le 26 juin 2020 à 19h30 pour la validation des tarifs et des comptes annuels et le 04 septembre 2020 (en principe, selon disponibilité de salles à la Maison des Associations ou à Saint-André-les-Vergers) pour les autres parties de l'AG.

Si le quorum n'est pas atteint le 26/6, une AG extraordinaire sera programmée le 11/07.

5. Congés d'été des salariés.

Emilie prendrait une semaine début août

Adèle doit solder ses 20 jours de congé avant le 31 août 2020

Mervyn souhaiterait prendre ses congés en août.

Freddy et Philippe nous informent que cette année, compte tenu du contexte scolaire particulier, des colonies apprenantes seraient mises en place. La Ligue s'est engagée dans cette démarche pour cet été au centre Martinot à Mesnil-St-Père.

Freddy compte sur Mervyn et Adèle pour animer les activités sportives. De ce fait, une réunion de concertation et de planification doit avoir lieu avec les différents intervenants pour concilier les impératifs UFOLEP, de congés et les participations au Centre Martinot.

6. Questions diverses.

Activité foot

La Commission technique devra fournir au CD ses propositions pour la clôture de la saison 2019/20 et la préparation de la prochaine.

A l'ensemble des activités

Comptant sur la compréhension et la solidarité de tous, aucune indemnisation financière concernant les licences, ne pourra être appliquée. Le CD a fait le choix de ne pas modifier les tarifs pour la saison future, à valider à l'AG du 26/06.

La séance est levée à 17h00